

# LETTRE MUNICIPALE

## EDITION N°2 : TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

### Mot du Maire

Chères Montgesnoises, Chers Montgesnois,

Un mois après la rentrée des classes, il est venu le moment de vous partager de nouvelles informations dans le cadre de notre 2<sup>ème</sup> édition de la lettre municipale. Cette rentrée est particulière, puisque la COVID nous impose toujours des contraintes quotidiennes. Dans nos écoles, tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire, la restauration et l'accueil périscolaire sont assurés. La distanciation sociale n'est plus obligatoire dans les classes, ce qui implique que les autres mesures sanitaires soient rigoureusement appliquées : gestes barrières, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et enfants de plus de 11 ans, mais aussi nettoyage minutieux et aération fréquente des locaux. Je souligne et remercie l'engagement de chaque agent communal dans ces actions et l'ensemble des personnels éducatifs pour l'étroite collaboration dans la mise en place du protocole sanitaire. La situation sanitaire de notre commune reste à ce jour préoccupante avec une circulation active du virus recensée au travers la présence de foyers épidémiques et d'un taux d'incidence élevé. En contact régulier avec l'ARS et le cabinet du Préfet, je m'attache à mettre toutes les mesures nécessaires pour enrayer cette propagation. Dernièrement, nous avons mis en place un centre de dépistage éphémère permettant à chacun d'entre vous d'effectuer un dépistage gratuit et proche de votre domicile. En tant que citoyens votre rôle est primordial : Appliquez les gestes barrières et l'ensemble des préconisations émises dans les différents endroits de notre commune.

Du côté de la vie associative, la crise sanitaire impose aussi beaucoup de contraintes mais nous avons souhaité en lien avec les Présidents d'associations de vous laisser la possibilité d'exercer vos activités sous conditions de la mise en place de protocoles sanitaires propres à chacune des activités. Au-delà des protocoles nationaux des fédérations, chaque associations Montgesnoises appliquent à ce jour des mesures strictes et adaptées à nos structures. (*Le port du masque est obligatoire dans les milieux clos en dehors des activités sportives, et il est de la responsabilité des présidents d'associations de le faire respecter ; du gel hydro-alcoolique ou un point de lavage des mains est mis à disposition du public ; une désinfection régulière du matériel utilisé doit être organisée*). Pour terminer sur ce sujet des contraintes liées au virus, les salles municipales ne peuvent plus être louées aux particuliers pour des fêtes privées impossibles dans ces conditions.

Durant cette période, l'équipe municipale travaille sur les autres dossiers de la commune car nous ne devons pas tomber dans la fatalité. L'ensemble des commissions de travail ont débutés leurs travaux de réflexion et depuis le vote du budget, nous nous efforçons de mettre en œuvre toutes nos actions programmées. Ainsi, les travaux de la mairie et de la rue Basse se sont finalisés malgré le contexte difficile pour les entreprises. Vous pourrez retrouver dans cette édition un aperçu de ces réalisations. Dans le domaine des grands travaux, le chantier de la Grande Rue va se poursuivre par la réfection des réseaux d'assainissement et de pluvial avant la voirie prévue début 2021. Il provoquera certes quelques perturbations dans la circulation des véhicules, mais nous offrira à terme la possibilité de mieux accéder à la place Notre-Dame et ses commerces.

La nouvelle équipe municipale a rapidement pris ses marques et je tiens à remercier ses membres. J'aurai l'occasion durant les prochaines semaines de revenir régulièrement vers vous pour vous informer de nos projets et de nos réalisations. Pour cela, je souhaite qu'un fil de communication nous relie pour construire une commune participative et dynamique dans le respect de chacun. En attendant la prochaine lettre, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'actualité de la commune sur notre site internet, régulièrement mis à jour ainsi que sur notre page Facebook « Montfort-le-Gesnois ».

Anthony TRIFAUT

### Les travaux de la Mairie



Depuis le mois de septembre, nous avons souhaité rouvrir l'ensemble des services de la mairie sans rendez-vous mais dans l'application des gestes barrières. Cette réouverture a été rendue possible principalement par l'achèvement des travaux de réaménagement intérieur.

#### Détail des travaux

Afin de répondre à diverses réglementations (*accessibilité des personnes à mobilité réduite, mise en sécurité et conformité des installations électriques, document unique permettant l'amélioration des conditions de travail des agents*), des travaux d'envergure ont été réalisés. Ces aménagements avaient également pour objet de mieux vous servir et ainsi apporter plus de confidentialité lors de votre venue en mairie.

Le coût total des travaux s'élève à **180 562.77 €** avec une subvention de **73 932.50 €**.

### Des travaux de sécurité à venir

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, nous vous informons de la réalisation prochaine des aménagements de sécurité suivants :

- Mise en place de plusieurs passages piétons sur la commune.
- Mise en place de STOP rue de la Croix Blanche.
- Réduction de la vitesse à 50 Km/h route de Sillé-le-Philippe avec mise en place d'une écluse.

Parallèlement à ces aménagements, nous finalisons avec le service des routes du Département de la Sarthe, un aménagement de sécurité de la Route de Lombron.

Au-delà des travaux d'aménagements intérieurs, l'ensemble du mobilier et du parc informatique a été renouvelé pour un montant de **27 560.08 €**.

#### Partenariat pour la décoration

Ce nouvel espace sera prochainement également un lieu d'exposition de peintures de l'association « Sur Le Pas des Artistes ». Des tableaux seront exposés régulièrement sur les murs des différents locaux. Enfin, et afin de rendre cet espace plus accueillant, nous avons mis en place un contrat avec la fleuriste « Comptoir des senteurs ».



#### Sécurisation des arrêts scolaires

M. Laurent MAILLARD, adjoint à l'aménagement communal, travaille en collaboration avec les prestataires transports scolaires et lignes TIS pour l'amélioration des conditions de sécurité aux abords de tous les points d'arrêts. L'objectif est de sécuriser tous les arrêts par des passages piétons, de l'éclairage public et des abris.

Les premiers abris seront remplacés et déplacés avant la fin de l'année.



## Fin des travaux de la rue Basse



La voirie représente un enjeu majeur pour notre commune, car elle doit permettre des déplacements sûrs et faciles dans un environnement urbain maîtrisé.

Les travaux de la rue Basse visent à la fois à renforcer la sécurité de tous et améliorer la qualité visuelle de notre agglomération. Une étude spécifique d'aménagement par

ATESART a été réalisée sur l'ensemble de cette rue pour prendre en compte la circulation simultanée des véhicules, des vélos et des piétons. Les trottoirs ainsi que les ouvrages d'eau, d'assainissements ont été remis en état ainsi que la création d'un réseau d'eau pluvial afin de permettre un bon écoulement des eaux de pluie.

Nous avons procédé également aux enfouissements des réseaux et de l'éclairage public. De nombreux dispositifs visant à sécuriser cette rue et à réduire la vitesse ont été mis en place :

- Passage surélevé proximité ruelle du Baron
- Réfection du carrefour de la route de la Vallée avec la mise en place de STOP
- Réfection du carrefour de l'avenue de la Gare
- Création d'un plateau surélevé rue du Haras
- Mise en place d'une écluse avenue de la Gare
- Mise en place passage piétons protégés
- Ilots de stationnements
- Passage de la rue Basse en zone 30 comme la rue du Haras

### Financement des travaux

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le montant des travaux de cette opération s'élève à **688 720,75 €**. Grâce au travail de prospective budgétaire et de recherche de subventions, le reste à charge sur le budget communal est de **169 649,35 €**

### Déviations poids lourds

Parallèlement à ces travaux, la commune a sollicité l'avis du Département afin d'obtenir définitivement une interdiction de passage des poids lourds de plus de 7.5 tonnes sur la rue Basse. Une étude de changement de régime de circulation des poids lourds a été lancée auprès du bureau d'étude IRPL. La modification du régime de circulation des poids lourds permettra de revoir définitivement toute la signalisation routière. L'étude est terminée et nous sommes dans l'attente du retour du Département de la Sarthe.



RÉALISATIONS	Coût Des travaux	Subventions perçues	Montant des subventions	Part municipale budget assainissement	Part municipale budget général
<b>RESEAUX</b>					
Réhabilitation du réseau d'eau potable	156 813,50 €	100 % pris par le syndicat d'eau	156 813,50 €	0	0
Réhabilitation du réseau assainissement	126 884,59 €	-	0	126 884,59 €	0
Création et réfection du réseau d'eau pluvial	104 142,00 €	-	0	0	104 142,00 €
Enfouissement des réseaux et éclairage publique	88 556,00 €	Participation financière du Département	53 000,00 €	0	35 556,00 €
<b>Total Réseaux</b>	<b>476 396,09 €</b>		<b>209 813,50 €</b>	<b>126 884,59 €</b>	<b>139 698,00 €</b>
<b>CHAUSSEE ET AMENAGEMENTS</b>					
Coût Chaussée	177 987,53 €	Au titre de la DETR	120 179,25 €	0	24 858,28 €
		Conseil Départemental	32 950,00 €	0	
Renforcement de structure demandé par le Département	29 244,06 €	Conseil Départemental	29 244,06 €	0	0
Travaux supplémentaires ruelle du Baron	1 403,82 €	-	0	0	1 403,82 €
Travaux supplémentaires du Billot	3 689,25 €	-	0	0	3 689,25 €
<b>Total chaussée</b>	<b>212 324,66 €</b>		<b>182 373,31 €</b>	<b>0</b>	<b>29 951,35 €</b>
<b>Coût total - Subventions - part municipalité</b>	<b>688 720,75 €</b>		<b>392 186,81 €</b>	<b>126 884,59 €</b>	<b>169 649,35 €</b>

## Tri sélectif : Un nouveau PAV sur la commune



Dans le cadre de l'amélioration des conteneurs de tri sélectif, la commune de Montfort-le-Gesnois a mis en place un nouveau Point d'Apport Volontaire sur La Pécardière. Cet aménagement permettra aux Montgesnois de ce secteur de disposer d'un lieu de tri sélectif à proximité de leurs habitations.

Ce PAV est mis en place depuis le 1 octobre. L'adjoint au Maire en charge de l'aménagement communal, M. Laurent MAILLARD, et M. le Maire, M. Anthony TRIFAUT, ont rencontré les responsables de la collecte des PAV de la COVED et le responsable du SYVALORM afin d'envisager le déplacement et l'amélioration des PAV existants de la commune. Les 2 PAV (parking Super U et Place Notre-Dame) seront déplacés.

La commission « aménagement communal » est chargée de travailler sur ces futurs emplacements en prenant en compte le cadre de vie des Montgesnois. Une demande de conteneur enterré a été faite pour un PAV.

Les utilisateurs sont vivement invités à respecter la propreté des abords de ce lieu.

## Etude de l'aménagement du Champ de Foire

Une étude d'aménagement du champ de Foire a été confiée au cabinet d'architecture et d'urbanisme « URBALINE ». Compte tenu de l'importance de cette étude et de notre attachement à la démocratie participative, nous avons souhaité vous associer à la première démarche de cette étude par « un diagnostic en marchant ». Cette étape a pour but de recueillir le point de vue des habitants, élus, techniciens et acteurs professionnels (commerçants) sur l'aménagement urbain de cet espace, son histoire et son identité.

L'aménagement du champ de Foire devra répondre à des intérêts d'aménagements publics de commerces, services et espaces de loisirs. Penser l'ensemble des programmes comme des potentiels créatifs de revitalisation, acteur d'une nouvelle proximité entre services à la personne, équipements publics et aménagement d'espaces paysagers (théâtre de verdure, jeux pour enfants ...) la mixité des usages et des formes urbaines.

Des moments d'échanges seront proposés tout au long de cette étude.

